



GAIPARE

N°53 - JUIN 2014

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie

De nouvelles perspectives pour l'assurance-vie

Dès 2012 le Gouvernement a envisagé de réformer l'assurance-vie en confiant à deux parlementaires, **Karine BERGER** et **Dominique LEFEVRE** un rapport sur l'épargne longue qui lui a été remis en avril 2013.

Celui-ci préconisait entre autres, des modifications substantielles en défaveur des « gros contrats » et suggérait d'allonger la durée de placements nécessaire pour

bénéficier des avantages fiscaux. Au terme de nombreux échanges auxquels nous avons largement participé à travers la **FAIDER**, ces propositions radicales n'ont heureusement pas été retenues.

Globalement la réforme adoptée fin 2013 est positive pour l'assurance-vie avec la création de deux nouveaux produits, dont l'objectif est de mobiliser l'épargne des français au service du financement de l'économie et de la croissance :

- les fonds « euro-croissance » permettront à un assuré de bénéficier d'une garantie du capital s'il reste investi au moins huit ans. Ils ont vocation à devenir une nouvelle modalité de l'assurance-vie aux côtés des fonds en euros et des unités de compte.
- Les nouveaux contrats « vie-génération » bénéficieront quant à eux, d'un régime fiscal spécifique pour la transmission dès lors qu'ils répondent à des objectifs d'investissement en actions de PME et d'ETI, dans le logement intermédiaire et social et dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces nouveaux contrats devront être investis à au moins 33% dans ces actifs.

Nous avons engagé au sein de **GAIPARE** une réflexion sur l'intérêt de ces nouveaux produits pour nos adhérents et sur l'opportunité de les intégrer progressivement dans notre offre.

L'assurance-vie se trouve avec cette réforme enrichie et confortée, avec un cadre légal et fiscal largement préservé alors que beaucoup d'autres placements ont connu récemment un alourdissement significatif de leur fiscalité. On ne peut que s'en féliciter. Elle est donc plus que jamais au cœur de l'épargne des français et constitue un élément essentiel de toute gestion de patrimoine.

Le Président,
Jean-Paul JACAMON

Sommaire

• Editorial	page 1
• Assemblée Générale du 24 avril 2014	page 2-3
• Questions des adhérents	page 2-3
• Actualités	page 4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2014

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 24 avril dernier à la Maison de la Chimie. Ce rendez-vous traditionnel fut l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives pour 2014.

Le Président **Jean-Paul JACAMON** présente aux adhérents les responsables d'**ALLIANZ** et de **GAIPARE** qui l'entourent à la tribune : pour l'Association, le Vice-Président **François PERRIN-PELLETIER**, et pour **ALLIANZ**, Messieurs **Sylvain CORIAT**, Directeur des Assurances de Personnes du **Groupe ALLIANZ France**, et **Franck DIXMIER**, Directeur Général d'**ALLIANZ Global Investors**.

Après cette introduction, **Jean-Paul JACAMON** commente les principaux points du rapport moral et financier de l'Association :

- Une nouvelle fois notre fonds en euros, avec un rendement maintenu à 3,47% en 2013, s'est placé parmi les meilleurs.
- Avec une hausse de 21% notre collecte brute a connu une croissance bien supérieure à celle observée sur le marché (environ 6%). Les prestations, qui avaient déjà connu une baisse en 2012 ont en 2013 encore diminué permettant ainsi de réduire la collecte nette négative.
- En matière d'intervention auprès des Pouvoirs Publics, **GAIPARE** a continué son action au travers de la **FAIDER**. Certaines mesures d'alourdissement de la fiscalité ont été abandonnées et la réforme de fin 2013 a été finalement orientée sur le développement de l'assurance-vie avec la création de deux nouveaux contrats intitulés « euros-croissance » et « vie-génération ».

Le Président passe ensuite la parole à **Franck DIXMIER** qui présente l'environnement économique 2013 et les perspectives pour 2014.

La bonne performance des marchés financiers en 2013, toutes classes d'actifs confondus, peut paraître paradoxale alors même que la zone euro subissait sa deuxième année de récession.

Mais 2013 a été une année de transition, pendant laquelle la perception du risque attaché au potentiel éclatement de la zone euro a fortement reculé, et pour de bonnes raisons. Après les déclarations du président de la Banque Centrale Européenne (BCE) de l'été 2012, réaffirmant l'engagement de la BCE pour préserver l'intégrité de la zone euro, les autorités politiques et monétaires ont su renforcer la gouvernance de l'Union Monétaire de manière crédible, notamment en ce qui concerne la convergence des poli-

tiques budgétaires et l'Union Bancaire. En conséquence, la forte décrue de la prime de risque systémique attachée à la zone euro a constitué un moteur de performance puissant pour les marchés d'actions et de taux.

Que nous réserve 2014 ? Après deux années difficiles, la croissance revient en zone euro, certes sur des niveaux faibles - de l'ordre de +1% - et avec une certaine hétérogénéité entre pays.

Les économies de la périphérie de l'Europe, qui ont le plus souffert des mesures d'ajustements macroéconomiques imposées en contrepartie de programmes d'aides, regagnent en compétitivité et sortent enfin la tête de l'eau.

La BCE, dans un contexte de croissance et d'inflation faibles, devrait maintenir une politique monétaire très accommodante qui plaide pour le maintien des taux sur des niveaux bas.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES...

Comment accéder à mon espace client sur internet (pour consulter la situation de mon (mes) adhésion(s) au(x) contrat(s) GAIPARE) ?

En vous rendant sur la page <https://www.allianz.fr/assurances-particuliers/espace-client.html> pour accéder à votre Espace Client vous devez saisir votre identifiant. Depuis le 1^{er} janvier 2014 celui-ci correspond à votre adresse mail. A défaut votre numéro d'adhésion reste valide.

L'adhérent peut-il modifier sa clause bénéficiaire ?

Vous êtes libre de choisir et de modifier votre clause bénéficiaire à tout moment¹. Pour modifier vos bénéficiaires, il faut adresser au Centre de Service Clients un courrier daté et signé, précisant le numéro de l'adhésion concernée par la désignation. La clause bénéficiaire peut être rédigée sur papier libre, manuscrite ou non.

La rédaction de la clause bénéficiaire est importante; nous vous invitons donc à prendre contact au préalable avec votre Conseiller.

¹ sauf en cas d'acceptation du bénéficiaire

Ce contexte est porteur pour les marchés d'actions en zone euro, dont la performance les années passées s'est faite sur l'expansion des multiples de valorisation (Price Earning Ratio), et qui devraient être tirés cette année par la progression des bénéfices que nous situons autour de +8%.

Puis le Président présente la politique de gestion du fonds en euros qui est restée prudente tout en recherchant des sources de rendement. Etant donné l'environnement de taux bas, **ALLIANZ** a cherché à pérenniser les rendements futurs du portefeuille et a profité de la hausse des marchés actions pour effacer les moins-values latentes, prendre des bénéfices et commencer l'année 2014 avec le plus de marge de manœuvre possible. Ainsi le portefeuille ne contient dans sa poche action plus que des fonds distribuant des dividendes ce qui renforce sa capacité à générer des revenus.

Tout cela a permis de réaliser les résultats annoncés en janvier 2014. Pour tous les contrats **GAIPARE**, le taux de rendement net du fonds en euros (avant prélèvements sociaux) s'est maintenu à 3,47% (comme en 2012), performance largement au-dessus de la moyenne du marché (environ 2,70%).

Sur une période de 5 ans, le rendement cumulé est de 19,5%, ce qui place le fonds en euros **GAIPARE** parmi les meilleurs de sa catégorie. Ce très bon résultat a été obtenu nonobstant une dotation supplémentaire de 600 000 euros à la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) qui s'élève début 2014 à 7,2 millions d'euros.

Ensuite **Jean-Paul JACAMON** présente les modifications proposées pour harmoniser les quatre contrats multi-supports **GAIPARE**. Ces modifications portent notamment sur la réduction des frais d'arbitrage, les frais de gestion des UC, la généralisation des options d'arbitrage programmés et de rachats partiels programmés.

Jean-Paul JACAMON rappelle ensuite que l'Association tente constamment de faire évoluer les contrats de la gamme et qu'à cet effet et depuis le 3 mars 2014 une nouvelle option de gestion profilée a été mise en place.

Jean-Paul JACAMON présente les comptes de l'Association. Ceux-ci font apparaître un résultat positif de 35 113 euros après impôts. L'ensemble des postes sont stables hormis une légère croissance des charges (+1,6%), notamment de personnel en raison d'un recouvrement suite à un départ en retraite.

Le budget 2014 s'inscrit dans la continuité sauf pour les dépenses de publicité qui feront l'objet d'un effort

financier exceptionnel pour poursuivre le renforcement de la promotion de notre marque.

Jean-Paul JACAMON ouvre ensuite le débat avec les adhérents présents et répond aux nombreuses questions posées.

Les résolutions sont ensuite soumises au vote et toutes approuvées à une très large majorité.

Les mandats d'administrateur de **Jean BERTHON**, **François PERRIN-PELLETIER** et **Jacques PHILTON** sont renouvelés pour une durée de 6 ans. La cooptation de **Philippe LEGENDRE** comme administrateur est ratifiée.

Le Président clôt enfin la séance en remerciant les participants et en les invitant à partager le traditionnel cocktail organisé dans les salons de la Maison de la Chimie, un moment d'échanges et de convivialité apprécié de tous.



L'adhérent peut-il changer de courtier au cours de son adhésion au contrat ?

Vous êtes libre à tout moment de choisir un autre courtier, sous certaines conditions. En premier lieu, le conseiller devra être inscrit sur le registre de l'ORIAS ce qui vous garantira qu'il remplit bien les conditions pour exercer. En second lieu celui-ci devra avoir une convention avec **ALLIANZ**.

Choisir un rachat partiel ou une avance ?

Ces deux moyens permettent de disposer d'une partie de votre épargne² mais sont sensiblement différents.

L'avance correspond à un prêt remboursable qui ne vient pas en déduction de votre épargne et qui devra donc être restituée. Elle paraît plus adaptée si vous avez la possibilité de rembourser dans un avenir relativement proche en faisant des versements. Le rachat partiel est quant à lui un retrait définitif de votre épargne et est soumis à des contraintes fiscales.

Afin de vous assurer du meilleur choix en fonction de votre situation, nous vous recommandons de contacter au préalable votre Conseiller.

² sauf cas particuliers (exemple : bénéficiaire acceptant)

L'AMENDEMENT FOURGOUX TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Les dispositions spécifiques aux adhésions réalisées dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 (mesure « Fourgoux ») permettent, sous certaines conditions, de transformer un contrat monosupport en euros en un contrat multisupports sans que cela n'entraîne les conséquences fiscales d'un dénouement.

Il s'agit donc d'un encouragement, toujours d'actualité, de transférer son épargne vers un contrat vous permettant de profiter du potentiel de performance des marchés financiers* et de diversifier votre capital.

Quelques modalités sont à respecter pour bénéficier de ce dispositif. Le transfert doit concerner l'intégralité des fonds du contrat d'origine et il faut que l'épargne transférée soit investie pour 20% minimum sur des supports exprimés en unités de compte notamment investis en actions.

Nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller pour étudier avec lui l'intérêt que présente pour vous cette transformation et dans l'affirmative sur quels supports opérer les transferts.

Dans tous les cas, vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 30 jours à compter de la date de transfert pour revenir sur votre décision et rétablir votre situation contractuelle antérieure.

*La valeur des unités de compte n'est pas garantie et est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

RÉCOMPENSES : TROPHÉES 2014

Reconnu pour ses qualités et la régularité de ses performances par la presse professionnelle, le fonds GAIPARE se place parmi les meilleurs supports en euros depuis plus de 20 ans.

GAIPARE a été cette année particulièrement distingué par le REVENU avec l'attribution du Grand Prix 2014 de la Performance sur 20 ans et d'un Trophée d'Or des multisupports offensifs offrant plus de 50 fonds.

Le contrat SELECTISSIMO s'est également vu décerner le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne.



LES VOYAGES DU CLUB GAIPARE

En juin les voyageurs du Club GAIPARE ont pu apprécier un séjour en Bavière sur le thème Découverte de la Haute Bavière « Munich et les châteaux de Louis II »

En octobre prochain, vous pourrez profiter d'un magnifique destination : Florence.



A NOTER

• Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts :
les lundi et vendredi
de 9h30 à 12h30
et les mardi et vendredi
de 14h à 16h

Pour nous contacter :

Tél. 01 56 68 97 80
info@gaipare.com

• Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

www.gaipare.com

Et pour consulter directement vos comptes, rendez-vous dans l'onglet « Adhérent » puis la rubrique « Contrat » vous indiquera la procédure sécurisée.

• Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre Conseiller qui est soit un Correspondant ou un Courtier, soit un Agent Général.

Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation avec un Courtier, un Correspondant ou un Agent adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003
67018 STRASBOURG Cedex
Tél : 0978.978.009
Fax : 01.30.68.74.63

BULLETIN DE L'ASSOCIATION GAIPARE

Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne
4, rue du général Lanrezac - 75017 Paris - Tél. 01 56 68 97 80

Directeur de la publication : Jean-Paul JACAMON - Conception rédaction : GAIPARE

ISSN : 1283-3126 Dépôt légal à parution.